

AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RÔLE DE PERCEPTION DES TAXES POUR L'ANNÉE 2025

Je, soussigné, Éric Gélinas, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie, tel que stipulé à l'article 1007 du *Code municipal du Québec*, donne avis à tous les contribuables de la municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie que le rôle de perception des taxes municipales pour l'année 2025 a été déposé à mon bureau le 24 janvier 2025.

Avis est également donné, qu'il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes dans le délai imparti et que ces derniers seront payables en tout ou en partie, selon ce qui est prévu aux règlements portant les numéros 100-2025 et 101-2025 ayant pour objet de décréter les taux de taxes et les tarifs pour certains services pour l'année 2025.

Tout contribuable qui n'aurait pas reçu son compte de taxes est prié de téléphoner à la mairie au 450-886-3823 poste 200.

DONNÉ À SAINTE-ÉMÉLIE-DE-L'ÉNERGIE, ce vingt-septième jour du mois de janvier deux mille vingt-cinq.

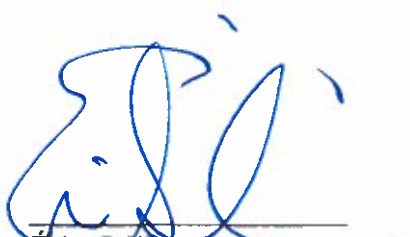


Éric Gélinas
Directeur général

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en l'affichant en deux (2) copies aux endroits désignés par le conseil le vingt-septième jour du mois de janvier deux mille vingt-cinq.

EN FOI DE QUOI JE DONNE CE CERTIFICAT À SAINTE-ÉMÉLIE-DE-L'ÉNERGIE CE VINGT-SEPTIÈME JOUR DU MOIS DE JANVIER DEUX MILLE VINGT-CINQ.



Éric Gélinas
Directeur général